Initiation à la comptabilité financière

SOMMAIRE

		Pages
Gestion et informatique	…. ……	03
Introduction à la comptabilité financière	…. ……	10
L'enregistrement comptable	…. ……	22
Cas P'TICHOU	…. ……	35
Cas PAT BOIS	…. ……	36
L'organisation des travaux comptables	…. ……	37
Cas AUTO ÉCOLE	…. ……	49
La taxe sur la valeur ajoutée	…. ……	59

Gestion et information

Un système d'information est constitué d'un ensemble d'éléments (éléments humains, matériels, logiciels et méthodes) oeuvrant ensemble pour :

- collecter (sources internes et externes à l'entreprise),
- conserver (stockage stable et durable),
- traiter (sélectionner, consulter, trier, fusionner, mettre à jour ou supprimer),
- communiquer (mettre à disposition des utilisateurs) des informations.

Un système d'information **est un outil** :

- **d'aide à la décision** en fournissant des informations d'aide à la décision aux responsables des différentes activités. Il permet également d'étudier les conséquences prévisibles de certains choix (fonction de simulation) et permet d'automatiser des tâches répétitives.
- **de contrôle** de l'organisation en détectant des dysfonctionnements internes et des anomalies de fonctionnement ;
- **de coordination** de l'activité des différents centres de responsabilités.

C'est donc un outil essentiel de la gestion stratégique.

I. Les besoins en information

Pour prendre des décisions, une entreprise a besoin d'informations. L'information est donc la matière première des décisions de gestion.

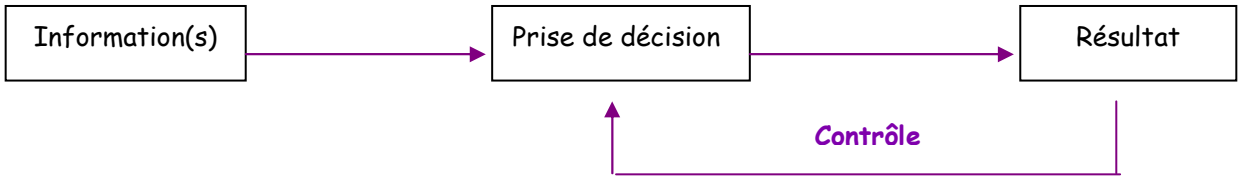

Les qualités de l'information comptable :

- Pertinence
- Comparabilité
- La fiabilité
- Sincérité et régularité
- Clarté
- Rapidité
- Coût raisonnable
- En monnaie nationale

A. Les différentes contraintes

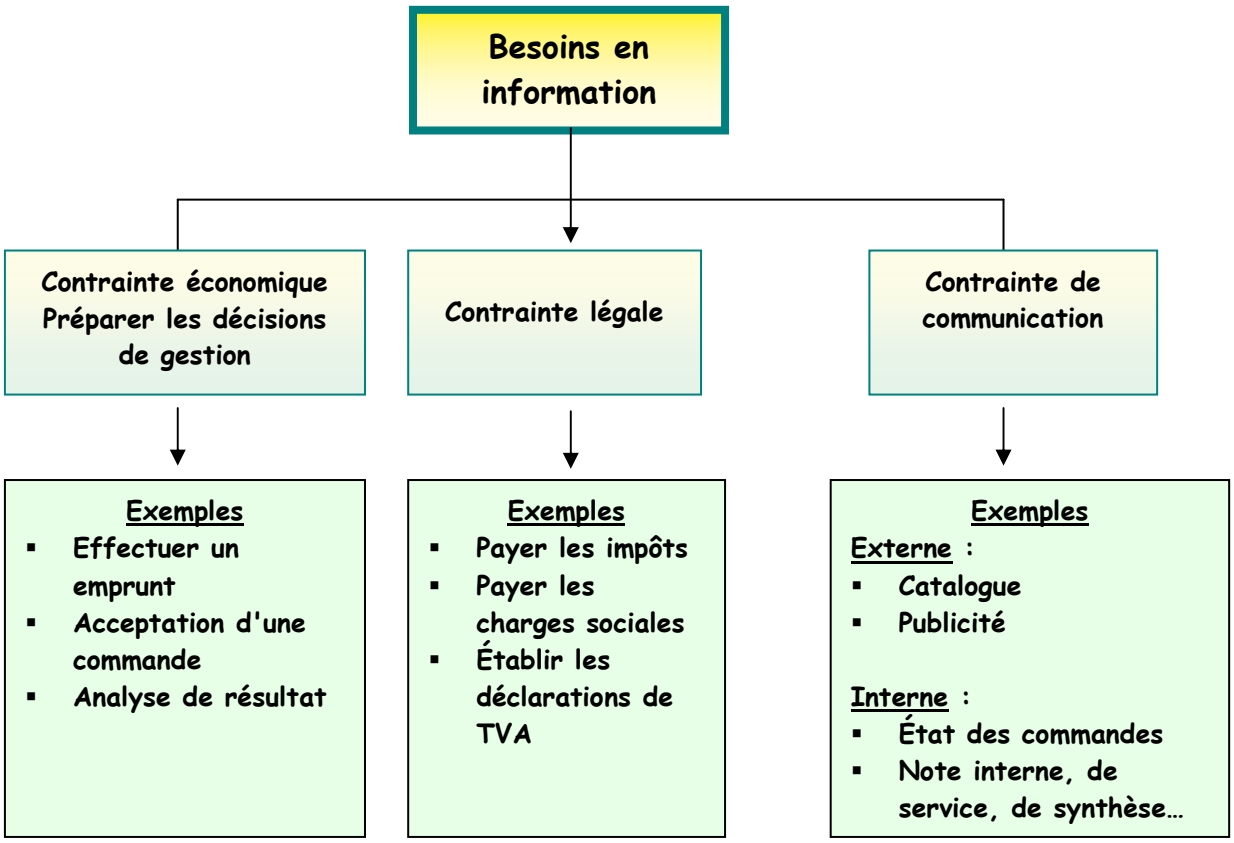

B. Les utilisateurs de l'information

L'entreprise consomme de l'information mais en produit également. Le schéma ci-dessous reproduit les utilisateurs de l'information produite.

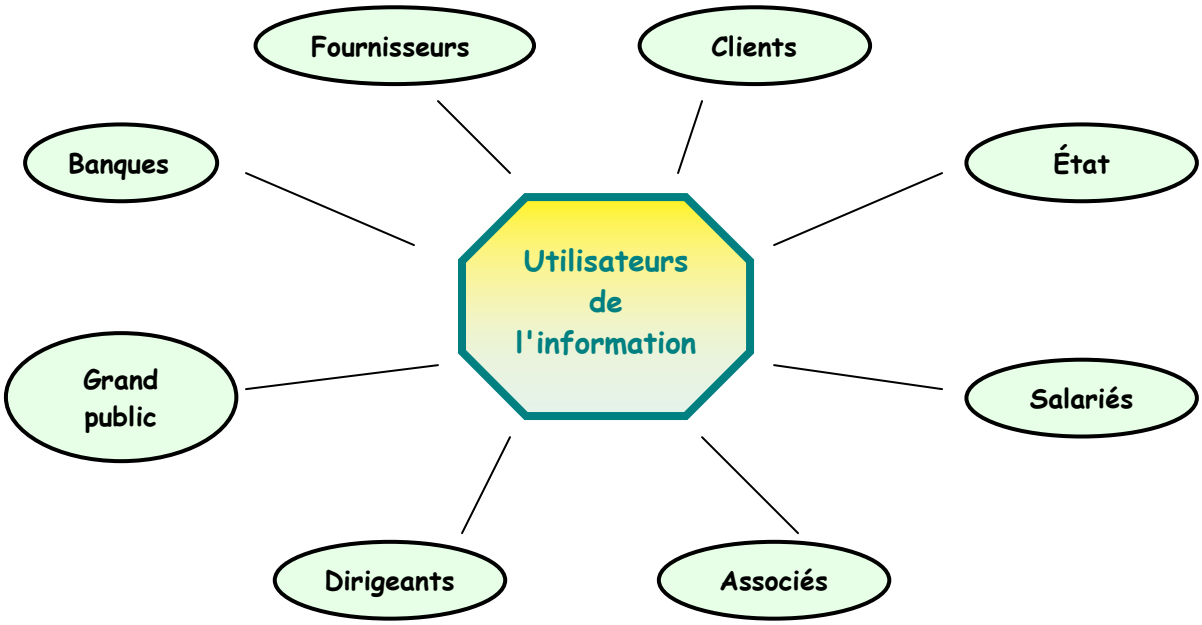

II. L'entreprise et la comptabilité

La comptabilité est un élément important de la transmission d'informations. Elle se subdivise ainsi :

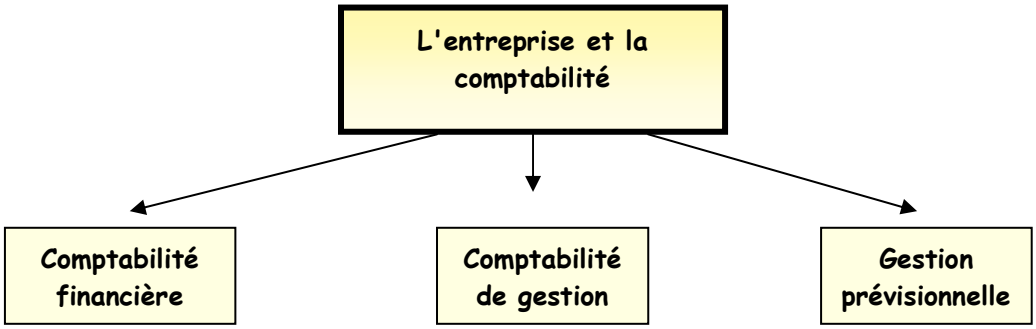

A. La comptabilité financière (ou comptabilité générale)

Destinée à un ensemble très large utilisateurs, la comptabilité financière constitue une source essentielle d'informations pour l'extérieur de l'entreprise. Afin de garantir aux utilisateurs une information de qualité, les pratiques comptables font l'objet d'une ***normalisation***. L'État a fixé le cadre de cette normalisation comptable à travers le plan comptable général (PCG).

La normalisation comptable a pour objet :

- l'amélioration de la comptabilité,
- la compréhension des comptabilités et leur contrôle,
- la comparaison des informations comptables dans le temps et dans l'espace,
- l'élaboration de statistiques.

B. La comptabilité de gestion (ou comptabilité analytique)

La comptabilité de gestion, instrument interne à l'usage des dirigeants, a pour fonction fondamentale de déterminer :

- les coûts par produit (ou par activité) à chacun des stades du processus de production et de distribution,
- les différentes marges et le résultat analytique par produit.

En pratique, la tenue de cette comptabilité de gestion est facultative, et sa forme est faiblement réglementée.

C. La gestion prévisionnelle

La comptabilité financière et la comptabilité de gestion (méthode des coûts complets) sont des instruments tournés vers le passé. Pour maîtriser l'avenir, il est nécessaire de réaliser des prévisions pour toutes les activités de l'entreprise.

La gestion prévisionnelle se décompose en trois parties :

- Élaborer des plans et budget en fonction de la stratégie de l'entreprise.
- Contrôler leur réalisation.
- Mettre en évidence et expliquer les écarts observés entre réalisations et prévisions.

III. L'informatique de gestion

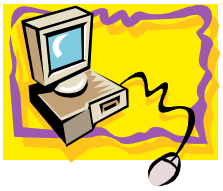

L'entreprise peut disposer de moyens informatiques permettant de satisfaire, de manière plus sûre et plus rapide, ses besoins en information.

A. Les fonctions de l'informatique de gestion

- ***L'enregistrement des transactions*** : l'enregistrement des transactions se fait, le plus souvent, à l'aide de *logiciels spécialisés*. Des logiciels comme Ciel Compta, bilan+ … permettent un traitement automatisé de la comptabilité financière.

- ***L'aide à la décision*** : l'outil majeur, pour l'aide à la décision, est le *tableur*. Ce type de logiciels permet d'effectuer des simulations pour faciliter les prises de décisions.

- ***L'aide à l'organisation et la communication*** : l'utilisation du *traitement de texte* est primordial pour confectionner des documents écrits de qualité (notes, rapports, synthèse d'analyse). Un *grapheur* complétera le traitement de texte par des graphiques adaptés à la représentation d'une série de données. Un éditeur de texte HTML permet de préparer des pages web utiles pour la communication de l'entreprise.

B. Les conditions juridiques de création et d'utilisation de base de données

La plupart des entreprises utilisent des données informatisées sur leurs clients, fournisseurs, salariés… Il est devenu nécessaire de mettre en place une nouvelle législation afin de garantir les individus contre d'éventuels abus. C'est objet de la *loi 6 janvier 1978* relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Cette loi créée une commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.). Elle repose sur trois grands principes.

- 1er principe : *obligation de déclaration* : toute personne, tout organisme privé ou public, toute administration qui crée un traitement automatisé ***d'informations nominatives*** doit effectuer une déclaration de traitement auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

- 2ème principe : réglementation sur la collecte, l'enregistrement et la conservation des informations nominatives.

- 3ème principe : droit d'accès et de rectification.

C. Les progiciels de gestion intégrés (PGI) ou ERP (Entreprise Ressource Planing)

- Un **progiciel** est un ensemble de logiciels standards qui peuvent être utilisés par des entreprises différentes grâce à des paramétrages.
- Un **progiciel intégré** propose des logiciels qui s'articulent pour enchaîner plusieurs traitements d'informations dans un même système d'information.
- Un **progiciel de gestion intégré ou ERP** prend en charge la gestion intégrale de l'entreprise à partir d'une seule base de données (SGBD) :
  - la gestion des ressources humaines,
  - la gestion comptable et financière,
  - la gestion administrative,
  - la gestion des ventes, des achats,
  - la gestion de production et de la logistique…

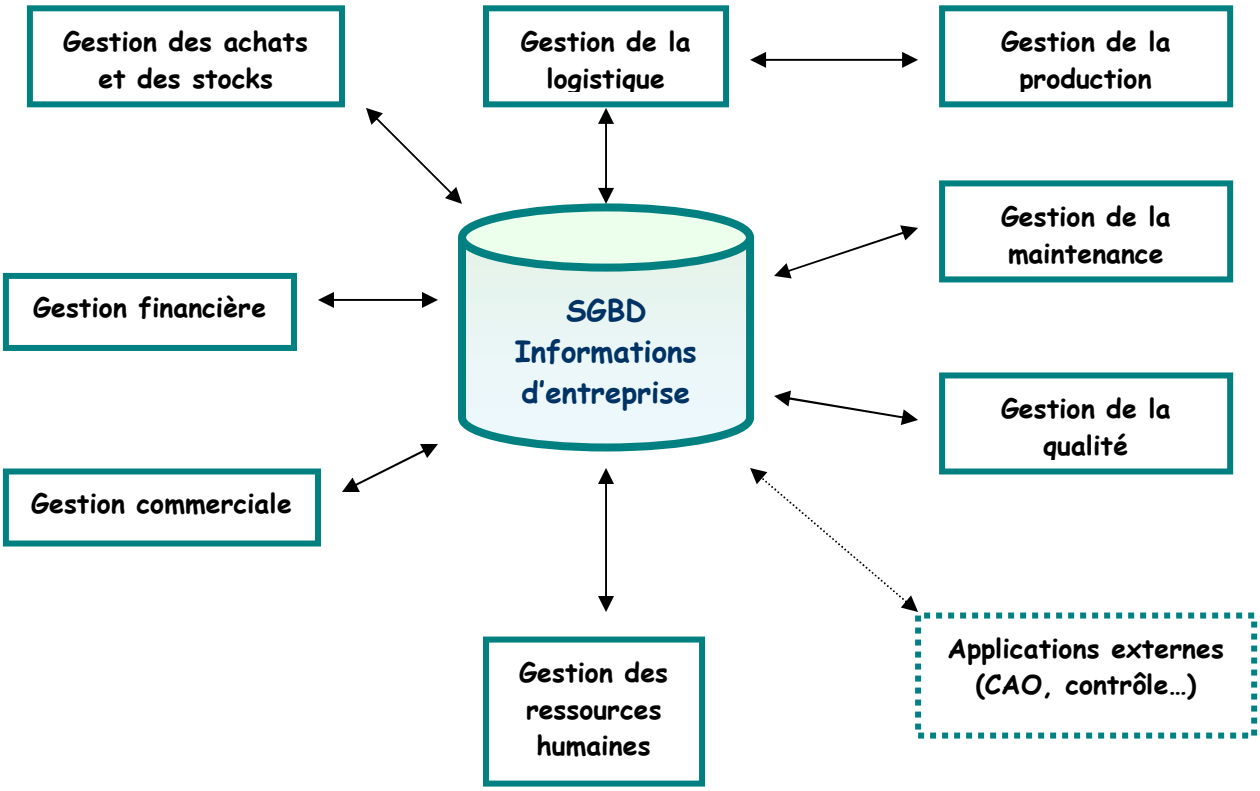

En savoir plus…

www.indexel.net (faire une recherche sur le terme : « ERP »)

Des exemples d'ERP : GESCAPE de SAGE
R/3 de SAP
BAAN IV de BAAN
PEOPLESOFT de PEOPLESOFT
Oracle Applications d'ORACLE
Adonix

Vous trouverez ci-dessous quelques photos d'écran de logiciels.

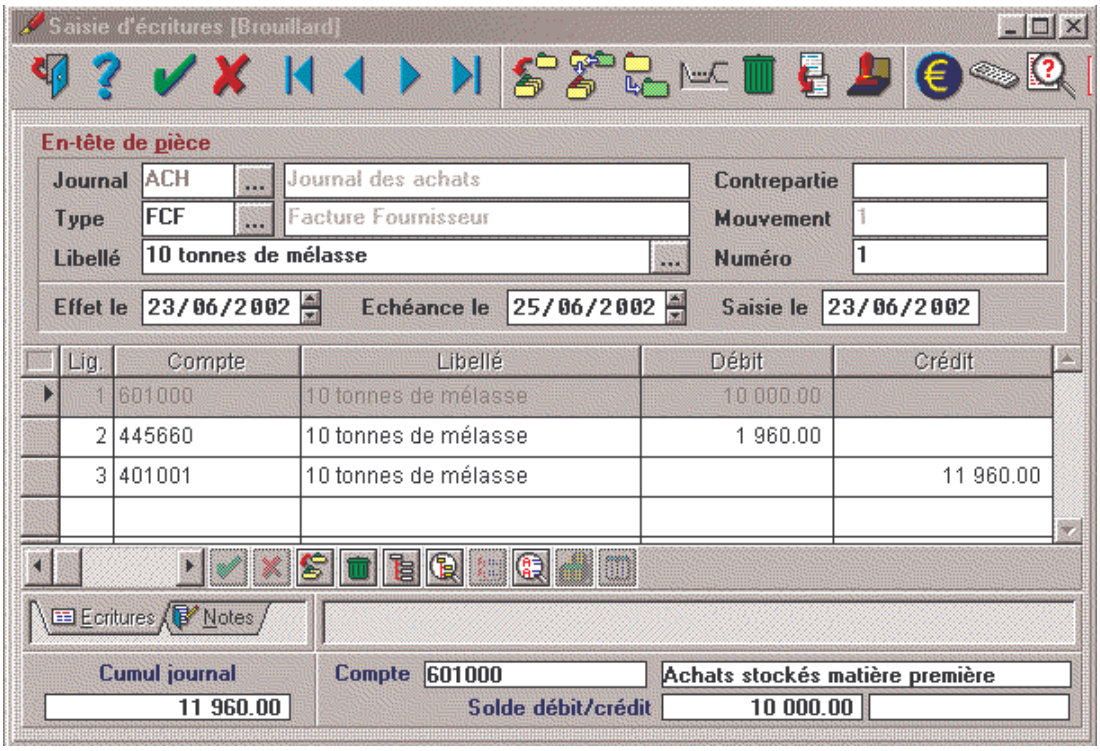

Catégorie	
Fonction	

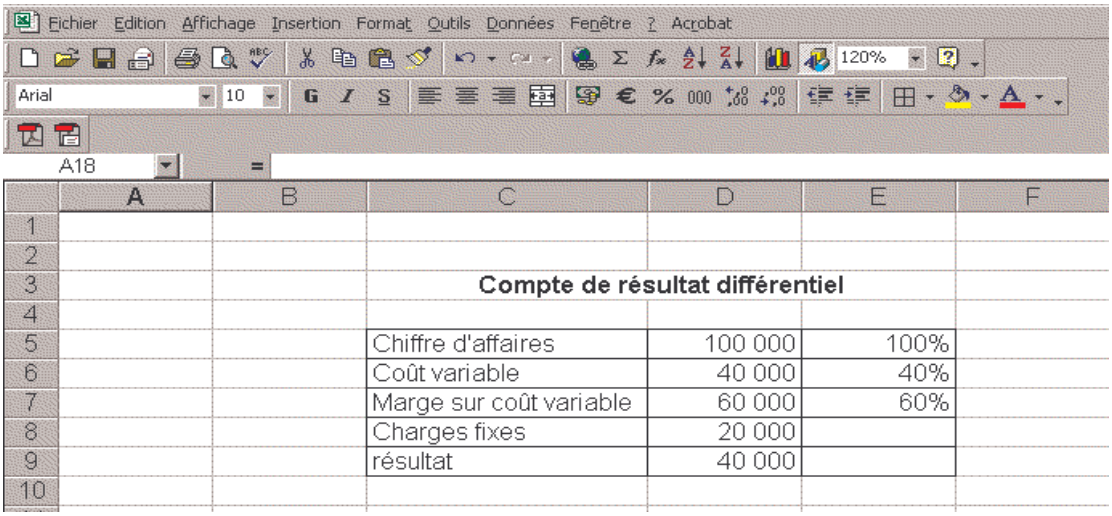

Catégorie	
Fonction	

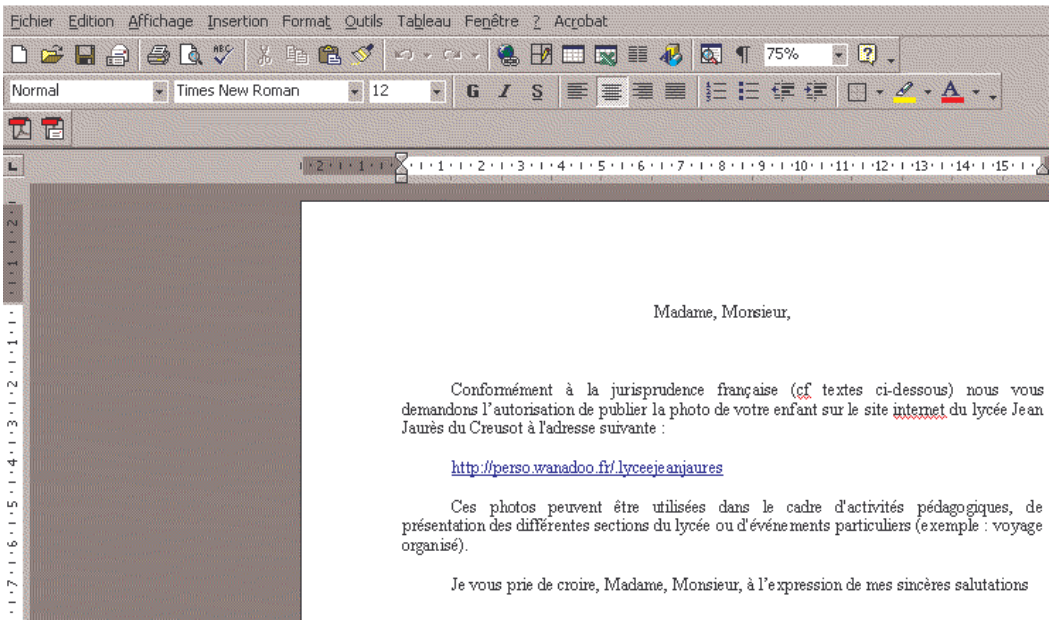

Madame, Monsieur,

Conformément à la jurisprudence française (cf textes ci-dessous) nous vous demandons l'autorisation de publier la photo de votre enfant sur le site internet du lycée Jean Jaurès du Creusot à l'adresse suivante :

http://perso.wanadoo.fr/.lyceejeanjaures

Ces photos peuvent être utilisées dans le cadre d'activités pédagogiques, de présentation des différentes sections du lycée ou d'événements particuliers (exemple : voyage organisé).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations

Catégorie	
Fonction	

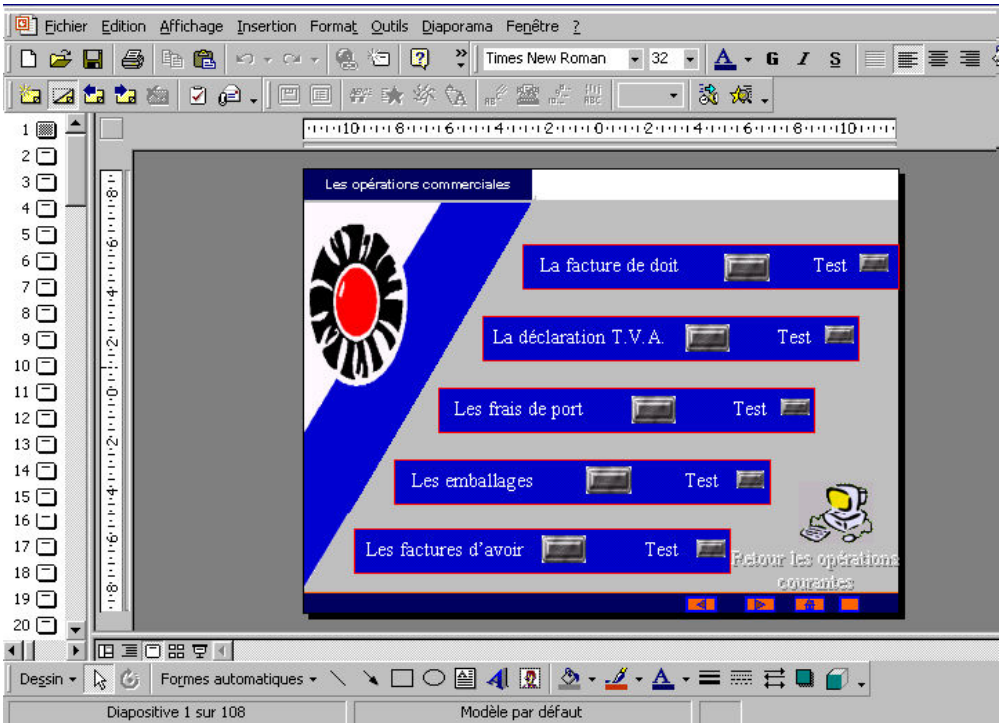

Catégorie	
Fonction	

INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ FINANCIERE

Le pilotage de l'entreprise, consiste à faire des choix, à prendre des décisions dans le but de réaliser les objectifs.

L'objectif principal poursuivi par les entreprises est la réalisation d'un profit financier.

La plupart des décisions sont des **décisions courantes** qui engagent l'entreprise sur le court terme.
Exemple : décider du programme de fabrication de la journée.

D'autres décisions engagent l'entreprise sur le moyen terme et le long terme. On parle alors de **décisions stratégiques**.
Exemple : Choix de produits, prix, distribution, communication, organisation humaine et matérielle.

L'ensemble de ces décisions constitue la gestion.

Une gestion efficiente tient compte des contraintes économiques et juridiques propres à l'environnement de l'entreprise et s'appuie sur des outils d'aide à la décision. La comptabilité financière est un de ces outils.

I RÔLE ET OBJECTIFS DE LA COMPTABILITÉ FINANCIERE

Extrait du dialogue entre un jeune chef d'entreprise novice en comptabilité et un représentant du Conseil National de la Comptabilité (CNC) qui est un organisme consultatif rattaché au Ministre de l'Économie et des Finances.

- **Chef d'entreprise** : Bonjour, je viens de créer mon entreprise. Je m'aperçois que le travail comptable est fastidieux. À quoi sert la comptabilité ?

- **Représentant CNC** : La comptabilité permet d'observer et de contrôler l'activité économique de l'entreprise. Par exemple, sans comptabilité, il vous serait impossible de déterminer le résultat de votre entreprise sur une période donnée.

- **Chef d'entreprise** : effectivement, mais comment se fait-il que je n'ai pas le choix concernant les méthodes à utiliser ?

- **Représentant CNC** : La comptabilité a besoin de normes. Si toutes les entreprises avaient des normes différentes, il serait impossible, à moins de connaître les méthodes de chaque entreprise, de porter un jugement sur les performances de l'entreprise. Imaginez également un comptable changeant régulièrement entreprise, il serait obligé d'apprendre à chaque fois le système comptable spécifique à l'entreprise. La normalisation comptable a pour objet de comprendre l'activité économique de l'entreprise et de comparer des informations d'une période à une autre ou de comparer deux entreprises.

- **Chef d'entreprise** : Bon d'accord, mais tout de même c'est très rigoureux.

- **Représentant CNC** : La normalisation est très rigoureuse uniquement pour la comptabilité générale.

- **Chef d'entreprise** : La comptabilité générale ?

- **Représentant CNC** : Vous êtes vraiment novice. En France, on distingue la comptabilité générale et la comptabilité de gestion. Les informations traitées en comptabilité générale sont fortement réglementées car les documents de la comptabilité générale sont destinés aussi à l'extérieur de l'entreprise (actionnaires, clients). La comptabilité de gestion est un instrument interne à l'usage des dirigeants et elle est facultative.

- **Chef d'entreprise** : Précisément, en quoi consiste cette normalisation en comptabilité générale ?

- **Représentant CNC** : Le Plan Comptable Général (PCG) s'impose à toutes les entreprises industrielles et commerciales. Le PCG reprend les principes comptables énoncés dans le Code du Commerce, dont le respect, permet de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Ainsi les documents comptables peuvent être compris par tous et deviennent comparables d'une entreprise à une autre.

La comptabilité financière est un système d'information permettant :
- de classer, saisir et traiter des informations,
- en vue de prendre des décisions.

Sur la base de cette définition, on peut se poser plusieurs questions :
- de quelles informations s'agit-il ?
- en quoi consiste le traitement des informations ?
- quels sont les destinataires des informations traitées ?

1°) Les informations classées et saisies

Les flux économiques (mouvements de biens et services, mouvements d'argents) constituent les informations qui intéressent la comptabilité financière. Les factures, chèques, traites, feuilles de paie et autres pièces servent de support matériel à ces flux.

Ces documents sont classés et enregistrés régulièrement (au jour le jour le plus souvent) dans des journaux et dans des comptes.

2°) Le traitement des informations

Le traitement des informations répond à trois objectifs essentiels :

- conserver la mémoire des opérations qui rythment la vie de l'entreprise,
- connaître à tout moment la position de trésorerie,
- produire de façon intermittente (au moins une fois par an) des documents appelés documents de synthèse : **bilan**, **compte de résultat** et **annexe**.

a) La mémoire des opérations qui rythment la vie de l'entreprise

L'année civile sert le plus souvent de référence à l'activité de l'entreprise. On parle également **"d'exercice comptable".**
Certaines opérations (achats à crédit, investissements, …) ont des conséquences sur plusieurs exercices comptables ; il est donc nécessaire de garder en mémoire la trace de ces opérations.

Il faut également noter que la tenue d'une **comptabilité est une obligation juridique et fiscale** :

- la comptabilité est un moyen de preuve à l'égard des Tiers :
  Article. L.123-23 du Code de commerce :
  « La comptabilité régulièrement tenue peut être admise en justice pour faire preuve entre commerçants, pour faits de commerce. Si elle a été irrégulièrement tenue, elle ne peut être invoquée par son auteur à son profit. La communication des documents comptables ne peut être ordonnée en justice que dans les affaires de succession, communauté, partage de société et en cas de redressement ou liquidation judiciaires.»

  § 420-2 du Plan comptable général :
  « Tout enregistrement comptable précise l'origine, le contenu et l'imputation de chaque donnée, ainsi que les références de la pièce justificative qui l'appuie »

  § 420-3 du Plan comptable général :
  « Chaque écriture s'appuie sur une pièce justificative datée, établie sur papier ou sur un support assurant la fiabilité, la conservation et la restitution en clair de son contenu pendant les délais requis… »

- le Code du Commerce pose le principe que tout commerçant a l'obligation de tenir une comptabilité : ***Article L123-12 du Code de Commerce : «Toute personne physique ou morale ayant la***

qualité de commerçant doit procéder à l'enregistrement comptable des mouvements affectant le patrimoine de son entreprise »,

- de nombreux impôts ont pour assiette des sommes mises en avant par la comptabilité.

b) <u>La position de trésorerie</u>

La trésorerie de l'entreprise est constituée par l'ensemble des **avoirs en banque, chèques postaux et caisse.**
La connaissance du solde des opérations d'entrée (encaissements) et de sortie (décaissements) d'argent est un impératif.

Solde de trésorerie = Somme des encaissements — Somme des décaissements

Si le « solde de la trésorerie » est négatif, l'entreprise a un découvert bancaire ou solde créditeur de banque ou concours bancaires. Il s'agit d'une dette envers la banque.

La caisse ne peut pas être « à découvert ». Son solde ne peut pas être négative (ou créditeur).

c) <u>La production des documents de synthèse</u>

- **Le bilan**
- **Le compte de résultat**
- **L'annexe**

Le bilan

Le bilan est une photographie du patrimoine de l'entreprise à un moment donné (à la clôture de l'exercice en général). Il se présente sous la forme d'un tableau en deux parties :

BILAN AU 31/12/N

ACTIF	PASSIF
ACTIF IMMOBILISÉ	**CAPITAUX PROPRES**
- Immobilisations incorporelles (8)	- Capital (1)
- Immobilisations corporelles (9)	- Compte de l'exploitant **(2)**
- Immobilisations financières (10)	- Réserves (3)
	- Résultat de l'exercice **(4)**
ACTIF CIRCULANT	**DETTES**
- Stocks (11)	- Dettes financières **(5)**
- Créances (12)	- Dettes fournisseurs (6)
- Disponibilités (13)	- Dettes fiscales et sociales (7)
TOTAL ACTIF =	**TOTAL PASSIF**

Les CAPITAUX PROPRES constituent les ressources de financement propres à l'entreprise.

(1) Evaluation des apports des associés propriétaires.

(2) Au débit de ce compte n°108 : montant des sommes prélevées à la banque et dans la caisse par l'exploitant individuel pour ses besoins personnels.

Au crédit de ce compte n°108 : montant des sommes versées par l'exploitant individuel à son entreprise.

(3) Sommes représentant le cumul de bénéfices antérieurs non distribués aux associés.

(4) Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte), déterminé par le compte de résultat.

Les DETTES représentent les ressources de financement externes à l'entreprise.

(5) Emprunts et découverts bancaires (soldes créditeurs de banque ou concours bancaires),

(6) Dettes envers les fournisseurs,

(7) Dettes envers l'État et les Organismes sociaux (Sécurité Sociale, ASSEDIC, ……).

L'ACTIF IMMOBILISÉ représente les investissements de l'entreprise : ensemble de moyens destinés à rester durablement dans l'entreprise, pendant plusieurs cycles de production. (d'où l'expression "immobilisations").

(8) Investissements immatériels (fonds commercial, logiciel informatique,…….).

(9) Investissements matériels (machines, véhicules, matériel de bureau et informatique, ……).

(10) Investissements financiers (prêts, titres conservés durablement,……).

L'ACTIF CIRCULANT représente des moyens non durables, renouvelés à chaque cycle de production.

(11) Stocks de matières premières, marchandises, produits finis.

(12) Créances sur les clients et autres débiteurs.

(13) Trésorerie disponible en banque, chèques postaux et caisse.

L'approche économique du bilan consiste à dire que le **PASSIF** représente les ressources de l'entreprise et que **l'ACTIF** représente les emplois.

BILAN AU 31/12/N

EMPLOIS		**RESSOURCES**
TOTAL DES EMPLOIS	=	**TOTAL DES RESSOURCES**

L'approche juridique du bilan est une approche en terme de patrimoine. Le PASSIF représente ce que doit l'entreprise (dettes au sens large) ; l'ACTIF représente ce que possède l'entreprise (biens et droits).

BILAN AU 31/12/N

BIENS & DROITS		**DETTES (au sens large) (1)**
TOTAL DES BIENS & DROITS	=	**TOTAL DES DETTES (au sens large)**

(1) *il s'agit de toutes les obligations envers les Tiers. C'est ainsi que les capitaux propres représentent une dette permanente de l'entreprise vis à vis des propriétaires associés. L'entreprise est débitrice de l'obligation de restituer ces capitaux aux associés en cas de liquidation.*

Le compte de résultat

Le compte de résultat retrace l'activité de l'entreprise au cours de l'exercice comptable. Il permet de regrouper les charges (emplois définitifs) et les produits (ressources définitives). Il permet d'obtenir **le résultat réalisé** par l'entreprise.
Il peut être présenté sous forme de compte ou en liste.

Les charges et les produits sont classés selon trois critères :

- Exploitation
- Financier
- Exceptionnel

Compte de résultat au 31/12/N

CHARGES	PRODUITS
Charges d'exploitation - Achats…….. - Services extérieurs - Impôts & taxes - Charges de personnel…..	**Produits d'exploitation** - Ventes (marchandises et produits finis) - Prestations de services
Charges financières - Charges d'intérêt - ……	**Produits financiers** - Intérêts perçus - ……
Charges exceptionnelles - Pénalités, …. - ……..	**Produits exceptionnels** - ……
Résultat de l'exercice (Somme des produits - Somme des charges)	

- Si Total **Produits** > Total **Charges** → Résultat > 0 → Le résultat est un **bénéfice.**
- Si Total **Produits** < Total **Charges** → Résultat < 0 → Le résultat est une **perte.**

L'annexe

L'annexe regroupe un ensemble d'informations qui complètent et **précisent l'information du bilan et du compte de résultat**. Elle comporte divers tableaux (tableau des immobilisations, tableau des amortissements, tableau des provisions…).

Remarques :

- **Amortissement** : constatation comptable de la **perte** de valeur **DEFINITIVE** d'un bien.
- **Provision** : constatation comptable d'une **perte** de valeur **PROBABLE** d'un bien.

3°) Les destinataires des informations traitées

La comptabilité financière est un outil d'information au service des dirigeants et des Tiers (associés, salariés, Etat et collectivités locales, investisseurs, banques,…..)

II L'ENTREPRISE ET LES FLUX ÉCONOMIQUES

Afin que la comptabilité puisse produire les documents de synthèse, il est nécessaire de préalablement saisir les différents flux résultant des échanges de l'entreprise avec ses partenaires et des mouvements internes.

1°) Les partenaires de l'entreprise

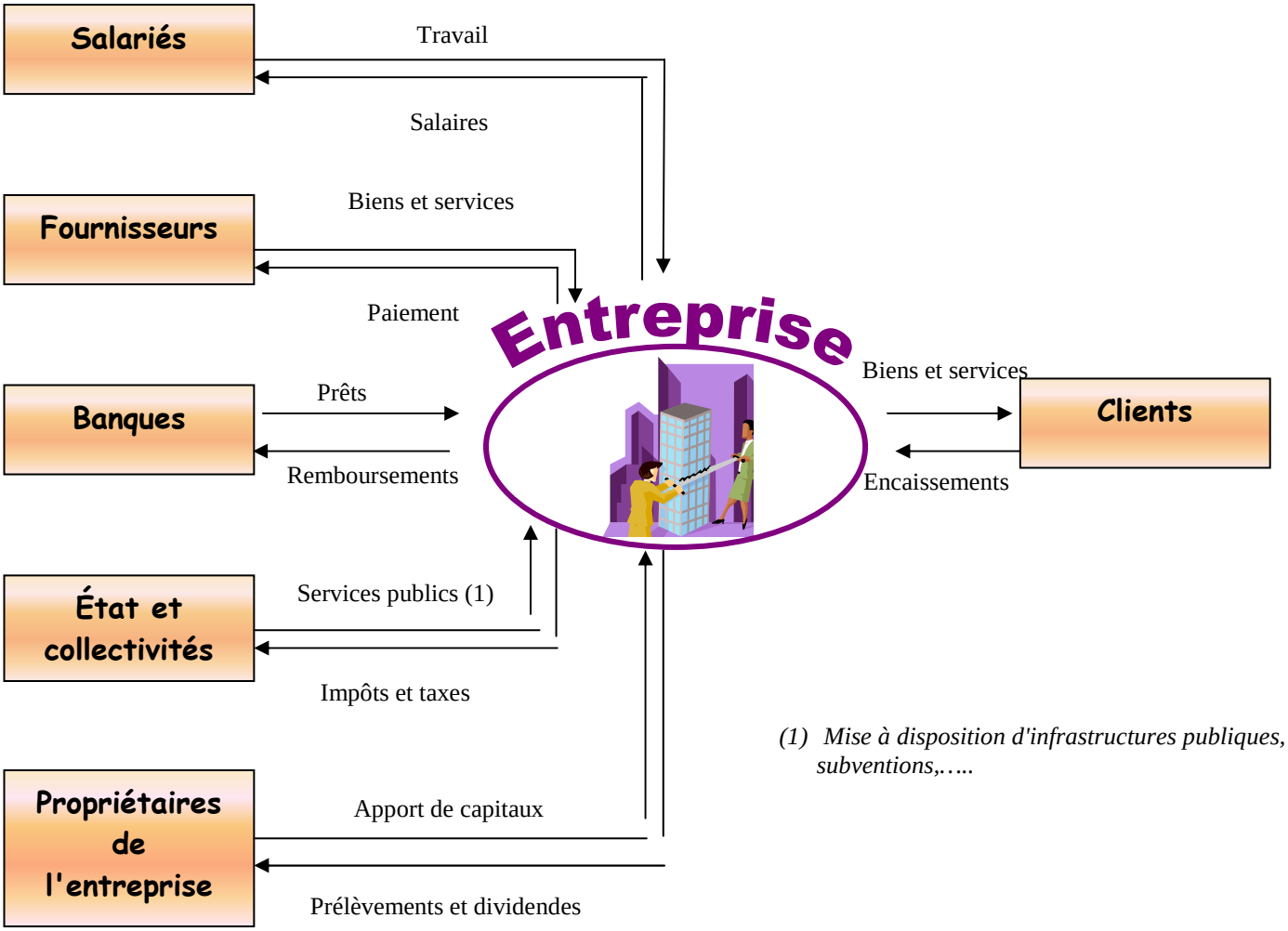

(1) Mise à disposition d'infrastructures publiques, subventions,…..

2°) Les flux et leur analyse

On distingue :
- les flux physiques ou réels,
- les flux monétaires ou financiers.

a) Les flux physiques

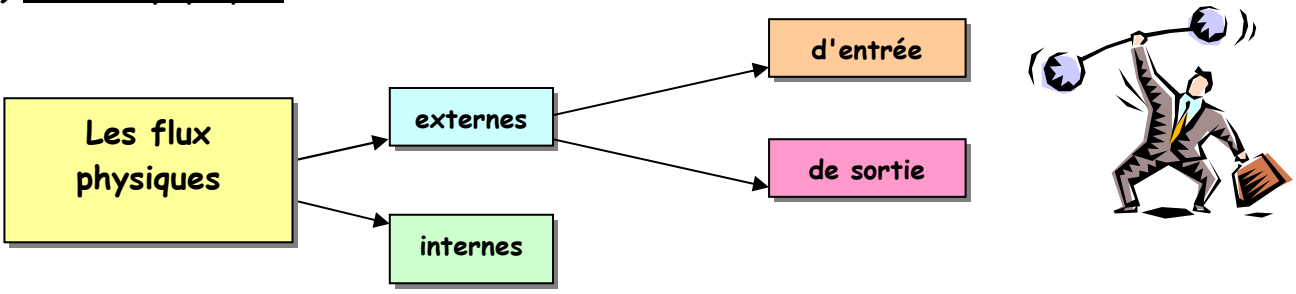

Les flux physiques externes

FLUX PHYSIQUES EXTERNES D'ENTREE	EXEMPLES
Les Flux de biens entrant	
les marchandises achetées pour être revendues en l'état : entreprise commerciale	*Des chaussures, des stylos…*
les matières premières et fournitures achetés pour être incorporés dans les produits fabriqués : entreprise industrielle	*Du bois pour la fabrication de meubles…* *De la farine pour la fabrication de gâteaux…*
les matières et fournitures consommables achetées pour le fonctionnement courant de l'entreprise	*Fournitures administratives, fournitures d'entretien, …*
Les flux de services entrant	
les services consommés en provenance des tiers	*Services d'un transporteur, d'un expert-comptable, d'un garagiste, d'une agence d'intérim ……*
le travail fourni par les salariés de l'entreprise	*En contrepartie l'entreprise verse des salaires…*
les services rendus par les banques	*En prêtant de l'argent, la banque rend un service financier à l'entreprise….*
Les flux d'investissement	
biens et services achetés pour un usage prolongé pendant plusieurs années (immobilisations)	*Terrains, constructions, machines-outils, mobilier, matériels et logiciels informatiques, matériel de transport…*

FLUX PHYSIQUES EXTERNES DE SORTIE	EXEMPLES
Les Flux de biens sortant	
les ventes de marchandises	*Produit de l'activité principale d'une* ***entreprise commerciale***
les ventes de produits finis (fabriqués)	*Produit de l'activité principale d'une* ***entreprise de production ou industrielle***
Les flux de services sortant	
les prestations de services	*Produit de l'activité principale d'une* entreprise prestataire de services
Les flux sortant relevant d'une activité annexe ou effectués à titre exceptionnel	*Location d'un immeuble propriété de l'entreprise, …* *Cession d'une machine usagée, ….*

Les flux physiques internes

La circulation des marchandises, matières, fournitures, services et produits dans la structure de production et/ou de distribution de l'entreprise, constitue des flux internes.

Schéma des flux internes dans l'entreprise de transformation

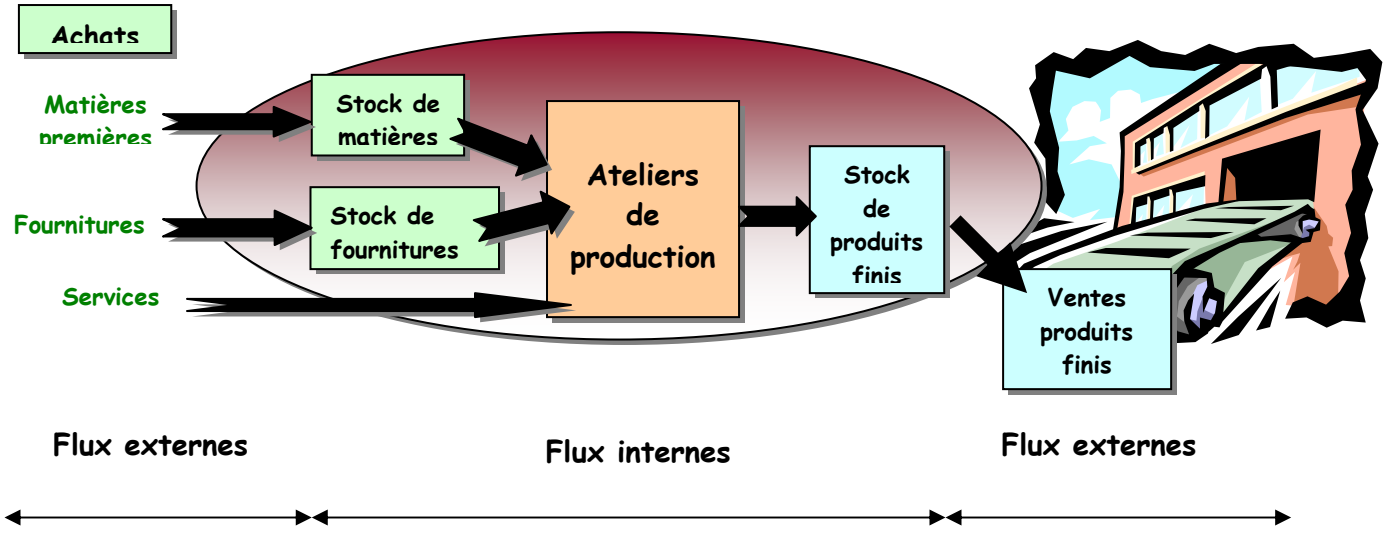

b) Les flux monétaires

Les paiements effectués entre l'entreprise et ses partenaires constituent des flux monétaires.

Les flux monétaires peuvent être classés en :

- flux monétaires contrepartie des flux physiques externes,
- flux monétaires de financement.

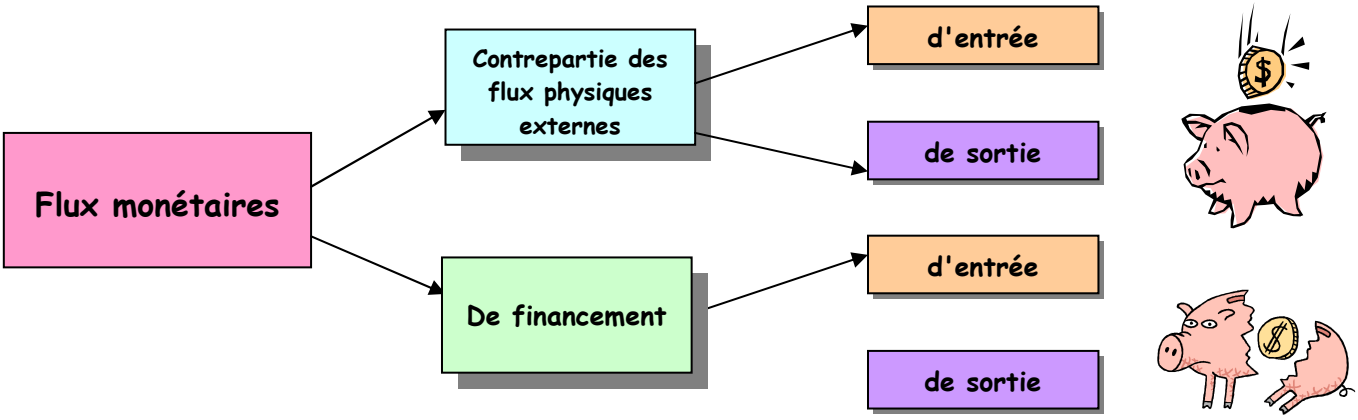

Les flux monétaires contrepartie des flux physiques externes

LES FLUX MONÉTAIRES, CONTREPARTIE DES FLUX PHYSIQUES EXTERNES.	EXEMPLES
Paiements reçus des clients	*Espèces, chèques bancaires ou postaux, virements…*
Paiements adressés aux fournisseurs	*Espèces, chèques bancaires ou postaux, virements…*
Salaires versés	*Virements bancaires ou postaux*
Intérêts payés au banquier	*Le versement d'intérêts est la contrepartie du service financier rendu par la banque qui a prêté l'argent.*

Les flux monétaires de financement

Ces flux apportent des ressources de financement à l'entreprise. Ils n'ont pas de contrepartie physique.

LES FLUX MONÉTAIRES DE FINANCEMENT.	EXEMPLES
Les apports et prélèvements des propriétaires de l'entreprise.	*Les apports en capital constituent des flux de financement qui entrent dans l'entreprise.* *Les prélèvements sont des flux de financement qui sortent de l'entreprise.*
Les emprunts et leurs remboursements	*L'emprunt est un flux de financement entrant, son remboursement (1) est un flux de financement sortant.*

(1) Le montant remboursé comprend : le montant du capital remboursé + les intérêts.

L'ENREGISTREMENT COMPTABLE

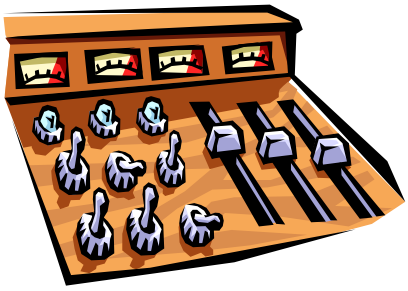

Le comptable d'une entreprise doit enregistrer les diverses opérations en respectant un principe fondateur fondamental : **le principe de la partie double.**

Ces enregistrements se font dans des comptes dans le respect du droit comptable.

I LE PRINCIPE DE LA PARTIE DOUBLE

1°) Toute opération se traduit par une double inscription comptable :

- au moins une inscription dans un compte intervenant en **EMPLOI (« J'AI PU »)**
- au moins une inscription dans un compte intervenant en **RESSOURCE (« GRACE A »)**

On peut illustrer le concept à travers les exemples ci-dessous :

Opérations (Flux économiques)	Emplois (Destination) « J'ai pu »	Ressources (Origine) « Grâce à »
Achat de marchandises au comptant en espèces : 500 €	*Achats de marchandises*	*Caisse (espèces en caisse)*
Vente de marchandises au comptant par chèque : 1 000 €	*Banque (remise du chèque en banque)*	*Ventes de marchandises*
Salaires payés par chèque : 5 000 €	*Rémunération du personnel*	*Banque (argent en banque)*

Achat de marchandises à crédit : 1 200 €	*Achats de marchandises*	*Fournisseurs (contraction d'une dette)*
Paiement d'un fournisseur par chèque : 1 200 €	*Fournisseurs (extinction d'une dette)*	*Banque (argent en banque)*
Ventes de marchandises à crédit : 1 500 €	*Clients (naissance d'un droit de créance)*	*Ventes de marchandises*
Encaissement du règlement par chèque d'un client : 1 500 €	*Banque (remise du chèque en banque)*	*Clients (exercice du droit de créance)*
Achat de marchandises (½ au comptant par chèque, ½ à crédit) Total : 2 000 €	*Achats de marchandises*	- *Banque (argent en banque)* - *Fournisseurs (contraction d'une dette)*
Emprunt à une banque : 10 000 €	*Banque (remise des fonds en banque)*	*Emprunt (contraction d'une dette)*

Sur le plan matériel l'enregistrement des flux en **partie double** se fait dans des comptes.

2°) Les comptes

- la colonne de gauche est appelée **DÉBIT (D)**
- la colonne de droite est appelée **CRÉDIT (C)**

Les débits (D) représentent les **« J'ai pu »**, et **les crédits (C)** représentent les **« Grâce à »**

Débit « J'ai pu » « Grâce à » **Crédit**

a) L'arrêt des comptes

Les besoins de la gestion conduisent le comptable à "arrêter" régulièrement les comptes. Ce travail consiste à faire la somme des débits et la somme des crédits pour mettre un solde en évidence.

- Si le **total des débits est supérieur au total des crédits**, on dit que le compte présente un **solde débiteur**

D	C
DÉBITS	CRÉDITS
	SOLDE DÉBITEUR
TOTAUX	TOTAUX

Exemple :

D	Banque X		C
(01/10)	5 000,00	1 000,00	(07/10)
(20/10)	2 000,00		
	7 000,00	1 000,00	
		6 000,00 ***SD*** *au 31/10*	
	7 000,00	7 000,00	

Par convention et pour présenter un document équilibré, on place le solde du côté opposé à sa nature.

- Si le **total des crédits est supérieur au total des débits**, on dit que le compte présente un **solde créditeur**.

D	C
Total des DÉBITS	Total des CRÉDITS
SOLDE CRÉDITEUR	
TOTAUX	TOTAUX

Exemple :

D	Banque Y		C
(01/10)	4 500,00	1 500,00	(07/10)
(20/10)	2 500,00	2 500,00	(16/10)
		5 000,00	(25/10)
	7 000,00	9 000,00	
SC *au 31/10* **2 000,00**			
	9 000,00	9 000,00	

- Si **total des débits = total des crédits**, on dit que **le compte est soldé** :

D	C
Total des DÉBITS	Total des CRÉDITS
TOTAUX	TOTAUX

Exemple :

D	Banque Z		C
(01/10)	4 000,00	1 000,00	(05/10)
(19/10)	3 000,00	6 000,00	(15/10)
	7 000,00	7 000,00	
	7 000,00	7 000,00	

b) *La réouverture des comptes*

La réouverture des comptes ci-dessous :

D	Banque X	C
(01/10) 5 000,00	1 000,00 (07/10)	
(20/10) 2 000,00		
7 000,00	1 000,00	
	6 000,00 ***SD*** *au 31/10*	
7 000,00	7 000,00	

D	Banque Y	C
(01/10) 4 500,00	1 500,00 (07/10)	
(20/10) 2 500,00	2 500,00 (16/10)	
	5 000,00 (25/10)	
7 000,00	9 000,00	
SC *au 31/10* **2 000,00**		
9 000,00	9 000,00	

se présente ainsi :

D	Banque X	C
S.A.N au 01/11 **6 000,00**		

D	Banque Y	C
	2 000,00 *S.A.N au 01/11*	

S.A.N signifie "Solde à nouveau"

3°) L'enregistrement des opérations au comptant

Exemple : achat de marchandises au comptant pour 1 000 € par chèque.

L'analyse emploi-ressource de cette opération se résume ainsi :

Emplois « J'ai pu » (Destination)	Ressources « Grâce à » (Origine)
Achats de marchandises	*Banque (argent en banque)*

L'enregistrement comptable est le suivant :

D	Achats de marchandises	C
1 000,00		

D	Banque	C
		1 000,00

4°) L'enregistrement des opérations à crédit

Exemple :

01/10 : Achat de marchandises à crédit au fournisseur DUPONT pour 1 000 € (Paiement dans 30 jours).

31/10 : Paiement du fournisseur DUPONT, 1 000 € par chèque.

L'analyse emploi-ressource de ces opérations se résume ainsi :

01/10 :

Emplois « J'ai pu » (Destination)	Ressources « Grâce à » (Origine)
Achats de marchandises	*Fournisseurs* *(contractation d'une dette)*

31/10 :

Emplois « J'ai pu » (Destination)	Ressources « Grâce à » (Origine)
Fournisseurs *(extinction d'une dette)*	*Banque* *(argent en banque)*

L'enregistrement comptable est le suivant :

D	Achats de marchandises	C
01/10	1 000,00	

D	Fournisseurs	C	
31/10	1 000,00	01/10	1 000,00

D	Banque	C	
		1 000,00	31/10

II L'ORGANISATION DES COMPTES

1°) Les différentes catégories de comptes

On distingue deux grandes catégories de comptes :

- **les comptes de bilan** (ou comptes de situation),
- **les comptes de charges et produits** (ou comptes de gestion)

a) Les comptes de bilan (ou comptes de situation)

Les comptes de situation conduisent à l'établissement du bilan :

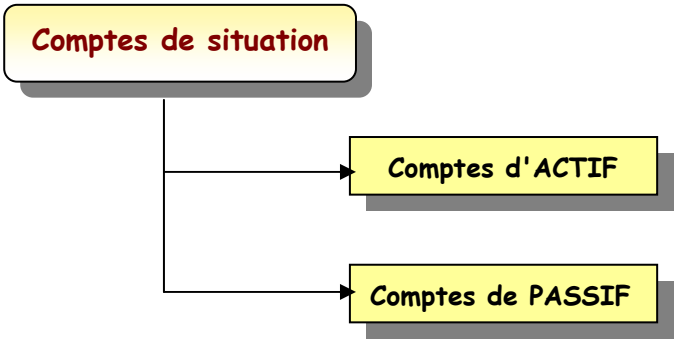

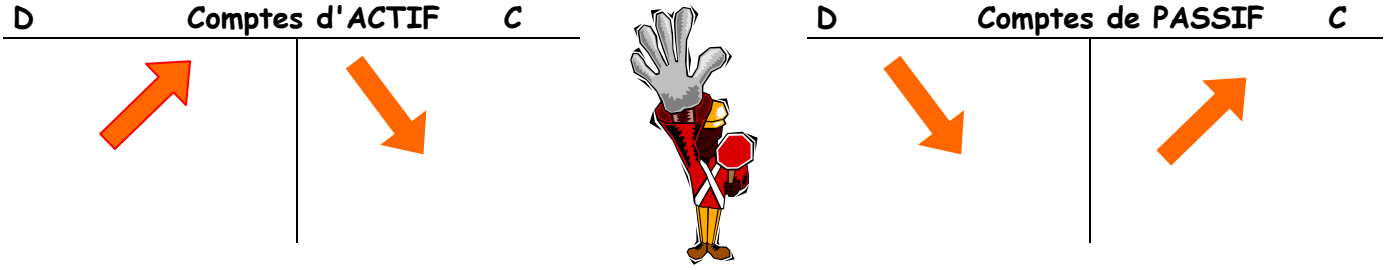

Les comptes d'ACTIF présentent généralement un solde débiteur, les comptes de PASSIF un solde créditeur.

Remarque :
Le bilan ci-dessous regroupe à titre d'exemple des comptes fréquemment rencontrés :

BILAN AU 31/12/N

ACTIF	PASSIF
ACTIF IMMOBILISÉ	**CAPITAUX PROPRES**
- Fonds commercial	- Capital
- Logiciels	- Réserves
- Matériel et outillage	- Résultat de l'exercice
- Mobilier	
- Matériel de bureau et informatique	
- Mobilier	
- Prêts	
- Dépôts et cautionnements versés	
ACTIF CIRCULANT	**DETTES**
- Stocks	- Emprunt
- Clients	- Fournisseurs
- Banque	- Personnel
- Caisse	- Sécurité sociale
	- Etat
TOTAL ACTIF =	**TOTAL PASSIF**

b) Les comptes de charges et comptes de produits (comptes de gestion)

Les comptes de gestion conduisent à la détermination du résultat :

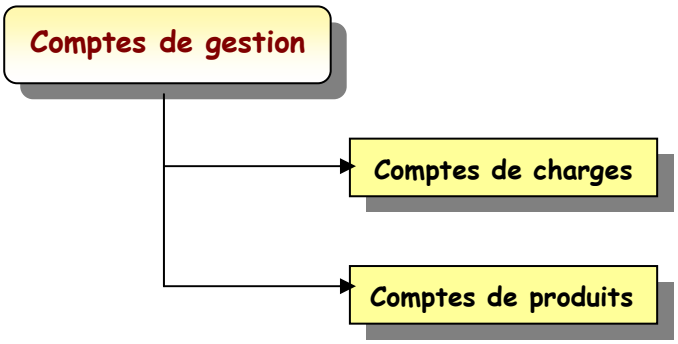

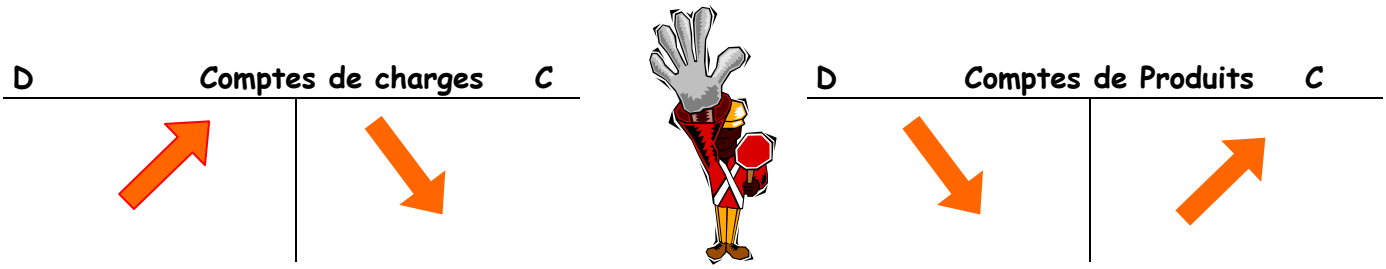

Les **comptes de charges** présentent généralement un **solde débiteur**, les comptes de **produits un solde créditeur.**

Remarque :
Le compte de résultat ci-dessous regroupe à titre d'exemple des comptes fréquemment rencontrés :

Compte de résultat au 31/12/N

CHARGES	PRODUITS
Charges d'exploitation - Achats de marchandises - Achats de matières premières - Achats d'approvisionnements non stockés - Impôts & taxes - Charges de personnel - ……. **Charges financières** - Charges d'intérêt - …… **Charges exceptionnelles** - Pénalités, ….	**Produits d'exploitation** - Ventes de produits finis - Ventes de marchandises - Etudes et travaux - Prestations de services - ……. **Produits financiers** - Intérêts perçus - …… **Produits exceptionnels** - ……..
Résultat de l'exercice **(Somme des Produits - Somme des charges)**	

2°) L'adoption d'un plan de comptes

Un plan de comptes est une liste méthodique de comptes. Le plan de comptes adopté par l'entreprise doit être établi par référence au plan comptable général (P.C.G).

Le P.C.G est un ensemble de règles imposées ou recommandées par l'État et qui visent à rationaliser et normaliser la tenue d'une comptabilité.

a) Le plan comptable général (PCG)

Le P.C.G actuel dit "P.C.G 99" a été approuvé par l'arrêté interministériel du 22/06/1999, modifié par l'arrêté du 20/12/1999.
Il succède au P.C.G de 1982.

Le PCG de 1999 s'impose à personne physique ou morale soumise à l'obligation légale d'établir des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et une annexe.

Certaines professions, ont réalisé une adaptation de ce PCG en raison du particularisme de leur activité. Il existe donc le plan comptable des professionnels de l'hôtellerie de plein de plein air, le plan comptable des agences de voyages, etc….

Sommaire du PCG 1999

TITRE I - OBJET ET PRINCIPES DE LA COMPTABILITE

CHAPITRE I – *Champ d'application*

CHAPITRE II – *Principes*

CHAPITRE III – *Définition des comptes annuels*

TITRE II – DEFINITION DES ACTIFS, DES PASSIFS, DES PRODUITS ET DES CHARGES

CHAPITRE I – *Actifs et passifs*

CHAPITRE II – *Charges et produits*

CHAPITRE III – *Résultat*

TITRE III – REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

CHAPITRE I - *Date de comptabilisation des actifs, des passifs, des produits et charges*

CHAPITRE II - *Évaluation et mode de comptabilisation des actifs et des passifs*

CHAPITRE III – Modalités particulières d'évaluation et de comptabilisation

CHAPITRE IV - *Évaluation des actifs et des passifs dont la valeur*

CHAPITRE V - *Réévaluation*

CHAPITRE VI - *Évaluation et comptabilisation des éléments d'actif et de passif de nature particulière*

CHAPITRE VII - *Évaluation et comptabilisation des opérations financières spécifiques*

CHAPITRE VIII - *Prise en compte des opérations dépassant l'exercice*

CHAPITRE IX - *Évaluation et comptabilisation des opérations faites en commun et pour le compte de tiers*

TITRE IV - TENUE, STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES COMPTES

CHAPITRE I - *Organisation de la comptabilité*

CHAPITRE II - *Enregistrement*

CHAPITRE III - *Plan de comptes*

CHAPITRE IV - *Fonctionnement des comptes*

TITRE V - DOCUMENTS DE SYNTHESE

CHAPITRE I - *Comptes annuels*

CHAPITRE II - *Modèles de comptes annuels - Bilan - Compte de résultat*

CHAPITRE III - *Modèles de comptes annuels - Annexe*

Consulter le PCG en ligne : www.finances.gouv.fr/reglementation/avis/avisCNCCompta/pcg

b) *Le plan de comptes*

Le plan de compte proposé par le PCG est une classification fondée sur un mode de codification décimale. Il existe huit classes de comptes :

Classes du plan de comptes	Opérations concernées
Classe 1 : Comptes de capitaux **Classe 2** : Comptes d'immobilisations **Classe 3** : Comptes de stocks et en-cours **Classe 4** : Comptes de Tiers **Classe 5** : Comptes financiers	Opérations concernant le **bilan**
Classe 6 : Comptes de charges **Classe 7** : Comptes de produits	Opérations concernant le **compte de résultat**
Classe 8 : comptes spéciaux	

Chaque classe est subdivisée en comptes de niveaux successifs de plus en plus détaillés :

Exemple : 21 Immobilisations corporelles
215 Installations techniques, matériels et outillages industriels
2154 Matériel industriel

Les comptes à 2 chiffres sont appelés "comptes principaux", les comptes à 3 chiffres, "comptes divisionnaires" et les comptes à plus de 3 chiffres, "sous-comptes"

Ce système de codification décimale présente cependant quelques particularités :

La terminaison zéro dans les comptes à trois chiffres et plus	- La terminaison zéro dans les comptes à trois chiffres est utilisée pour signaler un compte de regroupement de même niveau. (Exemple : le compte "410 Clients et comptes rattachés" permet de regrouper les comptes 411 à 418). - La terminaison zéro dans les comptes à trois chiffres est aussi utilisée pour signifier qu'une analyse de rang 3 ne s'impose pas. (Exemple : si l'on ne souhaite pas utiliser les sous-comptes du compte "50 Valeurs mobilières de placement ", on créera le compte "500 Valeurs mobilières de placement".
La terminaison 8 dans les comptes à deux chiffres	Elle signale des comptes qui enregistrent la dépréciation de certains postes de l'ACTIF du BILAN. (Exemple : "28 Amortissement des immobilisations").
La terminaison 9 dans les comptes à deux chiffres	Elle signale des comptes qui enregistrent la dépréciation de certains postes de l'ACTIF du BILAN. (Exemple : "29 Provisions pour dépréciations des immobilisations"; "39 Provisions pour dépréciation des stocks" ; ……..).
La terminaison 9 dans les comptes à trois chiffres	Elle signale un compte qui fonctionne en sens inverse du compte à deux chiffres auquel il se rattache. (Exemple : le compte "60 achats" est un compte à solde débiteur ; le compte 609 "Rabais, remises et ristournes obtenues sur achats est un compte à solde créditeur").

Remarque : Il existe trois systèmes possibles de présentation des documents de synthèse, du moins détaillé au plus détaillé :

- **système abrégé** : comptes en caractères **noir gras**
- **système de base** : comptes en caractères noirs
- **système développé** : comptes en caractères noirs ou bleus (tous les comptes)

La présentation en système abrégé concerne les entreprises qui y sont autorisées en raison de leur dimension restreinte.

La présentation en système de base est obligatoire pour toutes les autres entreprises et peut être également retenue à la place du système abrégé.

La présentation en système développé est libre et s'adresse aux entreprises qui souhaitent disposer de documents détaillés.

III LES PRINCIPES DIRECTEURS DU DROIT COMPTABLE

Le **droit comptable** donne des principes directeurs dont les praticiens de la comptabilité doivent s'inspirer :

On peut distinguer des principes généraux et des principes techniques.

Principes généraux

PRINCIPE	CONTENU
Prudence	La prudence est l'appréciation raisonnable des faits afin d'éviter le risque de transfert, sur l'avenir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et les résultats de l'entreprise.
Régularité	La régularité est la conformité aux règles et procédures en vigueur.
Sincérité	La sincérité est l'application de bonne foi des règles et procédures en vigueur en fonction de la connaissance que les responsables des comptes doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des opérations, événements et situations.
Image fidèle	Les documents de synthèse doivent donner une image de l'entreprise aussi objective que possible.

Il existe d'autres principes dits techniques.

1. Les directives européennes

La 4° directive du 14 août 1978 est destinée

à harmoniser les dispositions nationales relatives au contenu et à la présentation des états financiers.

La 7° directive du 13 juin 1983 concerne la présentation des comptes consolidés, ainsi que leurs annexes pour les sociétés faisant partie d'un groupe.

2. La "norme" internationale

Il n'existe pas encore dans les faits une véritable norme

comptable internationale. Cependant l'IASC publie des normes que les organisations professionnelles françaises reprennent souvent.

L'International Accounting Standards Committee (IASC)
L'IASC (Comité de normalisation comptable internationale) a été créé en 1973 par les organisations comptables des pays, dont la France. Il regroupe actuellement une centaine d'organisations membres installées dans près de quatre-vingts pays. Le rôle de l'IASC est, d'après ses statuts, de contribuer au développement et à l'adoption de normes comptables comparables internationales et d'encourager leur application dans la présentation des états financiers.

L'IASC est une organisation indépendante des pouvoirs publics et ne possède aucun pouvoir juridique pour rendre obligatoire les normes qu'il publie. L'autorité qu'a acquise sur le plan technique l'IASC est grande, malgré une forte empreinte anglo-saxonne due en grande partie au fait que l'organisation internationale, s'intéressant essentiellement aux comptes consolidés des grands groupes multinationaux, fait largement appel aux travaux des cabinets d'audits internationaux.

L'IASC a publié trente-huit normes comptables au 31/12/98. Un cadre conceptuel « Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers », publié en 1989, donne une cohérence entre toutes ces normes. Ces derniers temps, les travaux de l'IASC portent sur la réduction des options laissées à l'appréciation des professionnels. L'importance quantitative et qualitative des réflexions de l'IASC en fait une référence que les différents pays, les pouvoirs publics et les organisations professionnelles et, en France, le CNC ne peuvent ignorer. En effet, le CNC examine la compatibilité des normes de l'IASC avec les règles françaises et publie des avis relatifs à chaque norme étudiée.

3. Les textes légaux

Les articles L.123-12 à L.123-28 du Code de commerce fixent le cadre des règles comptables applicables à toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant.
"Loi comptable"
Le décret comptable du 29-11-83 (art. D1 à D27)
www.minefi.gouv.fr www.legifrance.gouv.fr

4. Les textes réglementaires

Le Plan comptable général, applicable par toutes les entreprises, résulte de l'arrêté ministériel du 22 juin 1999. (sommaire en annexe)
www.minefi.gouv.fr

Le Conseil national de la comptabilité

Le CNC est un organe consultatif qui a pour mission d'émettre des avis et des recommandations dans le domaine comptable.
www.minefi.gouv.fr/CNCompta

Le Comité de la réglementation comptable

Le CRC adopte des règlements (ayant force de obligatoire d'application), au vu des recommandations et après avis du CNC.
www.minefi.gouv.fr

5. La jurisprudence

Elle émane de certains arrêts du Conseil d'État ou des cours administratives d'appel, mais concerne moins la comptabilité que la fiscalité.

6. La doctrine

Elle trouve son origine dans deux organismes nationaux :

L'Ordre des experts comptables

L'OEC publie des recommandations et des avis relatifs à l'application des règles comptables.
www.experts-comptables.com

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes

La CNCC donne son avis au Garde des Sceaux sur les problèmes de contrôle des comptes et peut lui soumettre des propositions,
www.cncc.fr